

NOTE EXPLICATIVE DU Compte de Résultat 20

Covid Mars à décembre 2020

Préambule :

- L'exercice financier de la MJC de Rive de Gier est en année civile, avec une comptabilité d'engagement (charges et recettes rattachées à l'exercice civile)
- Les subventions sont constatées sur l'année civile
- Les cotisations des activités et événements (269 800 € en 2019) concernent 2 trimestres d'une saison puis 1 trimestre de la saison en cours.
- Le budget de la MJC est construit de manière à ce que les subventions et la marge générée par nos activités puissent couvrir les charges fixes et de fonctionnement.

MARS 2020 À JUIN 20 : 1ER CONFINEMENT COVID 19

- La fermeture totale de la MJC a entraîné une perte de recettes de : 55 940 € sur 3 mois (Rappel : Nous avons proposé un avoir de 50% sur les cotisations pour les cours non effectués à nos adhérents en juin puis à 100%).
- Le chômage partiel obtenu pour 20 contrats de travail a atténué la masse salariale de 14 464 €
- Nous n'avons rien obtenu sur cette période du fond de solidarité, car notre code APE était d'activité non éligible.
- Notre le Festival « Il était une fois l'aventure » n' a pas pu être maintenu en Mars , nous atténuons le versement de la subvention de la commune de 5750€
- Nous n'avons aucune visibilité financière pour la rentrée

PERIODE ESTIVALE : JUILLET+AOUT

- Nous avons répondu aux appels à projets « Ecole apprenante », puis « Quartiers solidaires ».....d'où l'augmentation nette des subventions POLITIQUE DE LA VILLE de l'Etat.
- Nous avons adapté l'équipement, les jours et horaires des cours, aménager les salles aux différents protocoles successifs , nous avons formé les animateurs techniciens..., mise en place de nouveaux système d'accueil, de sens de circulation, d'une nouvelle signalétique, commander le matériel de protection et désinfectant (coût de 3 392€) nouvelles modalités d'inscription en ligne, agenda en ligne (tout gratuit), rentrée échelonnée pour éviter croisement de groupes des adhérents et prendre le temps de former les animateurs à la nouvelle circulation et fonctionnement de la MJC, informer les adhérents + Mise en place d'un drive d'inscription et beaucoup communiquer auprès de la population sur ces changements

SEPTEMBRE A DECEMBRE 20

- Démarrage de la saison avec arrêt des essais, démarrage très ralenti dès mi septembre par la montée de l'épidémie, 28 septembre : Premières restrictions au regard du fort taux d'épidémie sur St Etienne Métropole....Arrêt des sports adultes, puis couvre feu à 20H viennent encore limiter nos activités, les théâtres sont fermés, puis arrêt de toutes les

activités adultes, et confinement en novembre et décembre....puis couvre feu à 18H, puis arrêt de tous les sports pour les mineurs

- Nous apprenons que l'activité partielle est maintenue à 70%, mais nous disposons que d'une visibilité très limitée : quelle durée ? Quel taux ? , visibilité « au mois ».
- Notre le Festival « Il était une fois l'aventure » ne peut pas être maintenu de Novembre 20, nous atténuons le versement de la subvention de la commune de 5750€
- Septembre: notre code APE ne nous permet toujours pas d'être éligible au fond de solidarité, nous procédons à la modification du code APE.
- Octobre : 953 adhérents inscrits soit 42 % de moins que la saison précédente (1626 adhérents en 2019/20)
- Nous obtenons une réduction SACEM : 547 €
- Nous obtenons une réduction de notre assurance LA MAIF : économie de 420 €
- Octobre : nous sommes enfin éligibles au fond de solidarité, nous obtiendrons pour octobre (1500€), novembre (10 000€) et décembre (10 000e) : au total 21 500 €, justifiant d'une chute d'activité mensuelle de 15700 € en octobre, 33540 € en novembre et de 20815 € en décembre
- Le chômage partiel obtenu pour 20 contrats de travail a atténué la masse salariale de 10 251 € sur cette période
- Nous avons diminué la masse salariale de 11 168€ (=sans prise en compte des exonérations Urssaf) en fin 2020 (arrêt de 3 postes non reconduits: anim environnement+ accueil+aide compta)

LES GRANDES LIGNES :

LES PERTES :

- **Les cotisations des produits** dues au confinements, aux contraintes covid, à la réduction d'activité de la MJC de 2019 à 2020 ont **chuté d'environ 50%** ! Nous avons prévu de « rendre » en avoirs aux adhérents (pour l'annulation des cours) de mars à juin: 55940€ (=100% du montant de la cotisation en avoir pour la période du 1er confinement)
- **SUBVENTIONS :**
Nous avons rendu à la commune de Rive de Gier 11 500€ pour l'annulation du Festival « Il était une fois l'aventure »

Ces pertes ont été compensées par

1. **Les aides de l'état pour 64 895€ :** Il faut souligner que finalement malgré le peu de visibilité donnée, l'Etat a été au rdv puisque l'ensemble des aides (Activité partielle + allègement de charges URSSAF+ fond de solidarité) s'est monté finalement à **64 895 € sur l'année 2020,** mais nous avons géré ces difficultés sans savoir par avance les aides que nous finirions par obtenir, donc en resserant tous les postes.
2. **Une économie sur tous les postes, ou réduction automatique de charge (pour le Festival par exemple)**

Nous nous sommes réajustés au coup par coup en réduisant au maximum les charges dans leurs ensemble .

Conclusion :

Le budget a été géré par à coups, avec aucune visibilité sur la pérennité des aides de l'Etat, et sur l'octroi de ces aides , raison pour laquelle nous avons dû procéder rapidement à des réajustements serrés en interne. Par conséquent, le résultat de l'année 2020 est **déficitaire de 3622€**